

**Augmentation du capital  
réservée aux membres du personnel  
de Colruyt Group  
2021**

**ÉTS FR. COLRUYT**  
**Société anonyme**

**Siège social :**  
**Edingensesteenweg 196**  
**1500 Hal**

**T.V.A. BE 0400.378.485**  
**RPM Bruxelles**

**INFORMATION AUX MEMBRES DU PERSONNEL :**

**OFFRE EN SOUSCRIPTION DE MAXIMUM**

**1.000.000 ACTIONS NOUVELLES, SANS MENTION DE VALEUR NOMINALE,**

**RÉSERVÉE AUX MEMBRES DU PERSONNEL DE COLRUYT GROUP**

OCTOBRE 2021

Le texte original de la présente information est rédigé en néerlandais.

La concordance des différentes versions a été vérifiée par le Conseil d'administration qui déclare en assumer la responsabilité.

## TABLE DES MATIÈRES

=====

I. Personnes responsables de cette information et du contrôle des comptes	5
1.0. Personnes qui assument la responsabilité de cette information	5
1.1. Responsable du contrôle des comptes annuels	5
1.2. Personne de contact concernant cette information	5
II. Renseignements concernant l'inscription sur Euronext Brussels et les actions qui en font l'objet	6
2.0. Renseignements concernant les actions dont l'inscription sur Euronext Brussels est demandée	6
2.0.0. Autorisations et résolutions	6
Rapport du Conseil d'administration et rapport du commissaire à l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires	
2.0.1. Droits attachés aux actions	7
2.0.2. Réduction d'impôt sur les actions de l'employeur	7
2.0.3. Retenues fiscales sur les dividendes	7
2.0.4. Cessibilité des actions	8
2.0.5. Date d'entrée en jouissance des droits	8
2.0.6. Inscription sur les listes des cours d'Euronext Brussels	8
2.0.7. Service financier	8
2.0.8. Droit applicable - Tribunaux compétents	9
2.1. Renseignements concernant l'émission publique	9
2.1.0. Droit de préférence	9
2.1.1. Prix d'émission	9
2.1.2. Période de souscription	9
2.1.3. Délivrance des actions	9
2.1.4. Charges relatives à l'opération d'émission	10
2.1.5. Affectation du produit de l'émission	10
2.2. Renseignements concernant l'inscription des actions sur Euronext Brussels	10
2.2.0. Description des actions	10
2.2.1. Inscription des actions nouvellement créées à la suite de l'augmentation de capital réservée au personnel sur Euronext Brussels	11
2.2.2. Inscription sur Euronext Brussels	11
III. Renseignements de caractère général concernant l'émetteur et son capital	12
3.0. Capital	12
3.1. Actionnaires	13
3.2. Composition de Colruyt Group	14
IV. Renseignements concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	16

4.0.	Comptes annuels consolidés de Colruyt Group	16
4.1.	Résultat - dividende par action (participante)	18
4.2.	État consolidé des flux de trésorerie	19
V.	Renseignements concernant l'évolution récente et les perspectives de l'émetteur	20
5.0.	Évolutions récentes et perspectives	20
5.1.	Données boursières récentes (cours de clôture)	23
5.2.	Rapport annuel	24
Annexes		25
	Lettre aux membres du personnel	
	Modalités	
	Bulletin de souscription	
	Procuration	

**CHAPITRE I :**  
**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES RESPONSABLES**  
**DE CETTE INFORMATION ET LE CONTRÔLE DES COMPTES**

**1.0. Personnes qui assument la responsabilité de cette information**

Éts Fr. Colruyt SA  
Edingensesteenweg 196  
1500 Hal

Le Conseil d'administration de la SA Éts Fr. Colruyt certifie qu'à sa connaissance, les données contenues dans cette information, dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Pour le Conseil d'administration

Jef Colruyt  
Administrateur

Korys Business Services III SA  
Administrateur  
Ayant comme représentant  
permanent Wim Colruyt

**1.1. Responsable du contrôle des comptes annuels**

Les bilans et comptes de résultats de Colruyt Group, ainsi que les comptes annuels de la SA Éts Fr. Colruyt relatifs aux 3 derniers exercices comptables ont été vérifiés et attestés sans réserve par le commissaire.

Commissaire :

Ernst & Young Réviseurs d'entreprises SRL  
Représentée indirectement par Monsieur Daniël Wuyts  
De Kleetlaan 2  
1831 Diegem

**1.2. Personne de contact concernant cette information**

Tous renseignements concernant cette offre en souscription et cette information peuvent être obtenus auprès de :

Kris Castelein  
Secrétaire du Conseil d'administration  
Tél. 02/363.55.45 ou 74487 (interne)  
kris.castelein@colruytgroup.com

adresse : c/o SA Éts Fr. Colruyt  
Edingensesteenweg 196  
1500 Hal

**CHAPITRE II :**  
**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'INSCRIPTION SUR EURONEXT BRUSSELS**  
**ET LES ACTIONS QUI EN FONT L'OBJET**

**2.0. Renseignements concernant les actions dont l'inscription sur Euronext Brussels est demandée**

**2.0.0. Autorisations et résolutions**

Le rapport du Conseil d'administration de la SA Éts Fr. Colruyt et le rapport de la SRL Ernst & Young Réviseurs d'entreprises à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui a décidé de la présente émission peut être consulté sur le site web de la société : [www.colruytgroup.com](http://www.colruytgroup.com) (investisseurs) et peut également être obtenu sur demande auprès de la direction financière.

L'émission de nouvelles actions en octobre-novembre 2021 réservée aux membres du personnel de Colruyt Group, constitue déjà la trente-cinquième augmentation consécutive de ce type. La première date de 1987, la dernière de novembre 2020. Lors de cette dernière augmentation de capital, le personnel a souscrit à 222.372 actions, représentant un montant total de EUR 10,3 millions.

La souscription aux actions nouvelles est exclusivement réservée aux membres du personnel de Colruyt Group qui sont en service depuis au moins 6 mois et dont le contrat de travail n'a pas été résilié, ni par l'employeur, ni par le collaborateur.

Dans le cadre de la présente opération, les membres du personnel peuvent souscrire à 1.000.000 nouvelles actions, avec un maximum de 5.000 actions par membre du personnel. Si le nombre de souscriptions excède le nombre maximum de 1.000.000, il sera procédé à une répartition.

Si les 1.000.000 nouvelles actions étaient souscrites, cela représenterait une dilution de 0,748 % pour les actionnaires existants.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 octobre 2021 a fixé le prix de l'émission sur la base du cours de bourse moyen de l'action Colruyt durant les 30 jours précédant l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 octobre 2021, après application d'une décote de maximum 20 %.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 octobre 2021 a fixé le prix d'émission à EUR 39,85 par action.

Le montant maximum de l'augmentation du capital souscrit, après incorporation de la prime d'émission, est de EUR 39,85 millions.

La présente opération est soumise au droit belge et relève de la compétence des tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles.

Nous attirons l'attention des candidats-investisseurs sur le fait qu'il n'y a aucune garantie sur le capital investi. De plus, chaque investisseur encourt les risques liés à l'inscription des actions sur Euronext Brussels quant aux variations du cours tant vers le haut que vers le bas.

Il est dès lors demandé à chaque collaborateur dans la lettre d'inscription d'être suffisamment au courant de son profil d'investissement.

### **2.0.1. Droits attachés aux actions**

Les actions nouvelles confèrent un droit d'accès à l'Assemblée générale dès leur création et chaque action donne droit à une voix.

Chaque membre du personnel peut recevoir un titre de propriété pour ses actions, sous la forme d'un certificat d'inscription dans le registre des actions.

Les actions nouvelles participeront aux bénéfices éventuelles de la SA Éts Fr. Colruyt à partir du 1<sup>er</sup> avril de l'année comptable en cours 2021-2022.

Les dividendes éventuels seront distribués aux périodes et aux lieux à fixer par le Conseil d'administration. Les dividendes seront directement versés, à la mise en paiement, à chaque membre du personnel-actionnaire. La direction financière de la SA Éts Fr. Colruyt se chargera des paiements. Le droit au dividende est prescrit après 5 ans.

En cas de liquidation, le boni sera réparti proportionnellement à l'apport, sans droit de préférence.

### **2.0.2. Réduction d'impôt sur les actions de l'employeur**

Les membres du personnel souscrivant à de nouvelles actions dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux membres du personnel de Colruyt Group entrent en ligne de compte pour une « réduction d'impôt pour souscription et versement d'actions de l'employeur » (cf. épargne-pension sous l'ancien régime Monory-bis). La réduction d'impôt pour l'acquisition d'actions de l'employeur s'élève à 30 % sur un montant maximum de **EUR 780,00** (année de revenus 2021, exercice d'imposition 2022). Tous les membres du personnel peuvent dans leur déclaration d'impôt personnelle toutefois choisir entre l'application d'une réduction d'impôt pour l'acquisition d'actions de l'employeur ou pour l'épargne-pension par le biais d'un fonds bancaire. Un cumul des deux options n'est pas autorisé.

### **2.0.3. Retenues fiscales sur les dividendes**

Les impôts exigibles sur les dividendes sont à charge des bénéficiaires de ces dividendes. Les retenues fiscales à la source sont également à charge des bénéficiaires des dividendes.

Le dividende brut de ces actions nominatives sera, compte tenu de la législation fiscale actuelle, soumis à un précompte mobilier de 30 %.

Au terme de la période d'incessibilité et après conversion des actions nominatives en actions dématérialisées, la société paiera le dividende après déduction d'un précompte mobilier de 30 % (sous le régime fiscal actuel), sur présentation du coupon de l'action ordinaire dématérialisée.

Le dividende brut de ces actions entre en ligne de compte pour une exonération fiscale à l'impôt des personnes physiques, à concurrence de 30 % sur un maximum de **EUR 800,00** de dividende brut

perçu (année de revenus 2021, exercice d'imposition 2022). Cette exonération s'applique individuellement à chaque contribuable.

#### **2.0.4. Cessibilité des actions**

Les actions émises à l'occasion de cette augmentation de capital sont, conformément à l'art. 7:204 du Code des sociétés et des associations, nominatives et incessibles pendant une période de 5 ans à partir de la souscription.

Les actions des membres du personnel qui, au cours de cette période de 5 ans, quittent volontairement la société restent soumises à la règle d'incessibilité mentionnée ci-dessus. Le détenteur des actions notifiera à la société tout changement d'adresse, d'adresse électronique, de compte bancaire ou de compte de titres.

Les actions sont toutefois cessibles anticipativement en cas de licenciement ou de mise à la retraite du membre du personnel, et en cas de décès ou d'invalidité de ce dernier ou de son conjoint (ou partenaire cohabitant) durant la période de 5 ans.

Au terme de la période de 5 ans, tout souscripteur demande, par le fait même de sa souscription, de convertir les actions nominatives concernées en actions dématérialisées au terme de ladite période de 5 ans. À ce moment, les actions seront transférées à son compte-titres qu'il s'engage à ouvrir d'ici là.

#### **2.0.5. Date d'entrée en jouissance des droits**

Les droits attachés aux actions nouvelles portent jouissance à partir de la date de l'acte notarié constatant l'augmentation de capital (fin décembre) résultant des actions nouvelles à créer.

Les actions nouvelles participeront aux bénéfices à partir du 1<sup>er</sup> avril de l'année comptable 2021-2022.

#### **2.0.6. Inscription sur les listes des cours d'Euronext Brussels**

L'inscription des actions nouvelles sur les listes des cours d'Euronext Brussels sera immédiatement demandée.

#### **2.0.7. Service financier**

BNP Paribas Fortis se charge du service financier.

#### **2.0.8. Droit applicable et tribunaux compétents**



L'offre est soumise au droit belge. Tout litige relatif à cette opération est de la compétence exclusive des tribunaux belges.

## **2.1. Renseignements concernant l'émission publique**

### **2.1.0. Droit de préférence**

L'augmentation de capital se fait avec suppression du droit de préférence des actionnaires existants en faveur des membres du personnel appartenant à Colruyt Group. Et ce, étant donné que l'augmentation de capital est strictement réservée au personnel susmentionné.

Le prix d'émission de l'action a été fixé sur la base du cours de bourse moyen (cours de clôture d'Euronext Brussels) de cette action durant les 30 jours précédant l'Assemblée Générale Extraordinaire qui a décidé de cette émission.

Considérant que les actions issues de cette augmentation de capital sont incessibles pendant une période de 5 ans, une décote de maximum 20 % sera appliquée sur la valeur moyenne en bourse.

### **2.1.1. Prix d'émission**

- Le cours de bourse moyen (cours de clôture d'Euronext Brussels) des 30 jours précédant l'Assemblée Générale Extraordinaire est de EUR 46,67.
- Décote maximale de 20 % : EUR 9,33.
- Le prix d'émission fixé par action est de : EUR 39,85 (après application d'une décote de 14,62 %).
- Pair comptable de l'action : EUR 2,67.
- Prime d'émission : la différence entre le prix d'émission et le pair comptable : EUR 37,18.
- Frais à charge du souscripteur : néant.
- Les actions souscrites doivent être payées immédiatement par le souscripteur par virement du montant correspondant, au profit de la SA Éts Fr. Colruyt.

### **2.1.2. Période de souscription**

La période de souscription est ouverte du 15 octobre 2021 au 15 novembre 2021.

La direction financière de la SA Éts Fr. Colruyt, soutenue par la direction du personnel, est chargée de recueillir les souscriptions.

### **2.1.3. Délivrance des actions**

Les actions nouvelles à créer sont nominatives. Elles naissent donc par une inscription dans le registre électronique des actions de la SA Éts Fr. Colruyt.

Au terme de la période d'incessibilité de 5 ans, les actions seront converties en actions dématérialisées et seront transférées au compte-titres du souscripteur.

Si un membre du personnel peut obtenir la cession anticipée de ses actions pendant la période de 5 ans, il doit adresser une demande à cet effet à la direction financière de la SA Éts Fr. Colruyt. Dans ce cas, les actions seront converties en actions dématérialisées et transférées au compte-titres que le souscripteur aura ouvert à cet effet et dont il transmettra le numéro à la direction financière de la SA Éts Fr. Colruyt en même temps que sa demande.

#### **2.1.4. Charges relatives à l'opération d'émission**

Ces charges sont évaluées à EUR 2.500 et seront intégralement supportées par la SA Éts Fr. Colruyt. Elles comprennent entre autres les frais de publicité, les frais d'expédition, les frais notariaux et les frais administratifs.

#### **2.1.5. Affectation du produit de l'émission**

Le produit maximal sera déterminé en multipliant le prix d'émission par le nombre maximum de nouvelles actions à émettre (1.000.000).

Le produit maximal s'élève à EUR 39,85 millions.

Sur la base du taux de réponse enregistré les années précédentes, le produit net de cette émission d'actions peut être estimé dans une fourchette de EUR 10 millions à EUR 15 millions. Ces capitaux seront affectés principalement au financement du programme d'investissement de la SA Éts Fr. Colruyt.

## **2.2. Renseignements concernant l'inscription des actions sur Euronext Brussels**

### **2.2.0. Description des actions**

L'inscription sur les listes des cours d'Euronext Brussels sera demandée pour un maximum de 1.000.000 actions ordinaires de la SA Éts Fr. Colruyt, sans mention de valeur nominale.

Le nombre exact d'actions sera précisé après la clôture de la période de souscription, ouverte du 15/10/2021 au 15/11/2021.

Il a été proposé à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 octobre 2021 de fixer le prix d'émission sur la base du cours de bourse moyen (cours de clôture d'Euronext Brussels) de l'action Colruyt durant les 30 jours précédant l'Assemblée Générale Extraordinaire, après application d'une décote de maximum 20 %.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 octobre 2021 a fixé le prix de souscription à EUR 39,85 par action.

### **2.2.1. Inscription des actions nouvellement créées à la suite de l'augmentation de capital réservée au personnel sur Euronext Brussels**

Conformément à l'art. 7:204 du Code des sociétés et des associations, les actions sont nominatives et incessibles pendant une période de 5 ans à partir de la souscription. Ces actions sont néanmoins cessibles anticipativement en cas de licenciement ou de mise à la retraite d'un membre du personnel, et en cas de décès ou d'invalidité de ce dernier ou de son conjoint (ou partenaire cohabitant). L'admission à la cote sera demandée.

Le souscripteur demande, par le fait même de sa souscription, de convertir les actions concernées en actions dématérialisées au terme de ladite période de 5 ans.

### **2.2.2. Inscription sur Euronext Brussels**

Les actions existantes de la SA Éts Fr. Colruyt sont déjà inscrites sur les listes des cours d'Euronext Brussels.

Actuellement, le nombre de titres inscrits sur les listes de cours d'Euronext Brussels s'élève à **133.654.960** actions ordinaires Colruyt.

**CHAPITRE III :  
RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL  
CONCERNANT L'ÉMETTEUR ET SON CAPITAL**

(Source : rapport annuel SA Éts Fr. Colruyt 2020-2021)

**3.0. Capital**

ÉTAT DU CAPITAL	Montants (en EUR millions)	Nombre d'actions
A. Capital social		
1. Capital souscrit		
- Au terme de l'exercice précédent	347,06	135.932.588
- Modifications au cours de l'exercice		
- Augmentation de capital réservée au personnel	10,34	+222.372
- Au terme de l'exercice	357,40	136.154.960
- Destruction d'actions propres, acte 7/10/2021		-2.500.000
<b>Total au 8/10/2021</b>	<b>357,40</b>	<b>133.654.960</b>
2. Représentation du capital		
2.1. Catégories d'actions		
Actions ordinaires	357,40	133.654.960
2.2. Actions nominatives ou dématérialisées		
Nominatives		80.449.260
Dématérialisées		53.205.700
B. Actions propres détenues par (situation au 08/10/2021)		
- la société elle-même		950.035
C. Capital autorisé non souscrit	315,00	

Les nouvelles actions émises n'existeront que comme actions nominatives ou actions dématérialisées. Toutes les actions confèrent le droit de vote et sont émises sans mention de la valeur nominale.

### **3.1. Actionnaires**

Structure de l'actionariat de la SA Éts Fr. Colruyt sur la base de la dernière actualisation à la suite de la déclaration de transparence du 1/10/2021.

Parties concernées	Situation au 01/10/2021
Korys SA	68.835.959
Korys Investments SA	1.435.520
Établissements Fr. Colruyt SA	3.320.090
Korys Business Services I SA	1.000
Korys Business Services II SA	1.000
Korys Business Services III SA	1.000
Stiftung Pro Creatura, fondation de droit suisse	146.755
Impact Capital SA	60.000
Personnes physiques (qui détiennent directement ou indirectement moins de 3 % des titres assortis d'un droit de vote de la société)	8.564.097
Total	82.365.421

**Dénominateur** : 136.154.960 (situation au 1/10/2021) \*

La SA Établissements Fr. Colruyt est réputée agir de concert en application de l'article 3 §2 de la Loi du 1 avril 2008 relative aux offres publiques d'acquisition.

Le nombre total d'actions concernées par l'action de concert s'élève donc à 82.365.421, soit 60,49 % des actions émises de la Société au 1 octobre 2021 (136.154.960). \*

\*Suite à la destruction de 2.500.000 actions propres (le 7/10/2021) le total d'actions s'élève à 133.654.960.

## 3.2. Colruyt Group

(Source : rapport annuel SA Éts Fr. Colruyt 2020/2021 – Note 34)

### COLRUYT GROUP CONSOLIDÉ : COMPOSITION DE COLRUYT GROUP

#### Entreprise

SA Éts Fr. Colruyt Hal, Belgique

#### Filiales

#### 34.2. Filiales

Agripartners SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0716 663 417	100%
Banden Deproost SRL	Zinkstraat 6	1500 Hal, Belgique	0424 880 586	100%
Bavingsveld SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0441 486 194	100%
Bio-Planet SA	Victor Demesmaeckerstraat 167	1500 Hal, Belgique	0472 405 143	100%
Buurtwinkels Okay SA	Victor Demesmaeckerstraat 167	1500 Hal, Belgique	0464 994 145	100%
Codevco IV SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0716 663 615	100%
Codevco V SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0739 918 869	100%
Codevco VI SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0739 913 228	100%
Codevco VII SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0760 300 252	100%
Codevco VIII SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0760 300 846	100%
Codifrance SAS	Zone Industrielle de Saint Barthélémy Rue de Saint Barthélémy 66	45110 Châteauneuf-sur-Loire, France	824 116 099	100%
Colim SCRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0400 374 725	100%
Colimpo Private Limited	Unit 08-09, 13th floor, New Mandarin Plaza, Tower A 14, Science Museum Road, Tsimshatsui East	Kowloon, Hong Kong	59139630 000 11 18 0	100%
Colimpo SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0685 762 581	100%
Colruyt Afrique SAS	Sacré Cœur III VDN, Villa numéro 10684, Boîte postale 4579	Dakar, Sénégal	SN DKR 2020 B 13136	100%
Colruyt Cash and Carry SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0716 663 318	100%
Colruyt Gestion SA	Rue F.W. Raiffeisen 5	2411 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg	B137485	100%
Colruyt Group Services SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0880 364 278	100%
Colruyt IT Consultancy India Private Limited	Building N°21, Mindspace, Raheja IT Park, Survey nr 64 (Part) Hi-Tech City	Madhapur, Hyderabad, Telangana State, Inde - 500081	U72300TG2007 PTC053130	100%
Colruyt Luxembourg SA	Rue F.W. Raiffeisen 5	2411 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg	B124296	100%
Colruyt Retail France SAS	Zone Industrielle, Rue des Entrepôts 4	39700 Rochefort-sur-Nenon, France	789 139 789	100%

Comans SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0462 732 956	100%
Comant SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0604 984 743	100%
Combru SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0442 944 956	100%
Comels SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0820 198 247	100%
Comgen SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0404 020 638	100%
Comgil SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0739 995 974	100%
Comkro SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0693 920 677	100%
Comlie SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0560 926 056	100%
Commol SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0684 490 495	100%
Comnie SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0715 711 530	100%
Comnik SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0741 814 626	100%
DATS24 SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0893 096 618	100%
Davytrans SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0413 920 972	100%
Dreambaby SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0472 630 817	100%
DreamLand SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0448 746 645	100%
Driesen Zelfbediening SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0421 682 061	100%
Drongen Motors SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0411 955 436	100%
E-Logistics SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0830 292 878	100%
Enco Retail SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0434 584 942	100%
Eoly SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0864 995 025	100%
Finco SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0429 127 109	100%
Finco France SAS	Zone Industrielle, Rue des Entrepôts 4	39700 Rochefort-sur-Nenon, France	848 012 209	100%
Fleetco SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0423 051 939	100%
Immo Colruyt France SAS	Zone Industrielle, Rue des Entrepôts 4	39700 Rochefort-sur-Nenon, France	319 642 252	100%
Immo Colruyt Luxembourg SA	Rue F.W. Raiffeisen 5	2411 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg	B195799	100%
Immoco SARL	Zone Industrielle, Rue des Entrepôts 4	39700 Rochefort-sur-Nenon, France	527 664 965	100%
Izock SRL	Kerkstraat 132-134	1851 Humbeek, Belgique	0426 190 284	100%
Joma Sport SRL	Guldensporenpark 100, blok K	9820 Merelbeke, Belgique	0823 778 933	100%
Locré SA	Rue de Neudorf 534	2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg	B59147	100%
Myreas SRL	Guldensporenpark 100, blok K	9820 Merelbeke, Belgique	0733 909 522	85%
Onroerende Beleggingsmaatschappij van Brabant SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0414 105 173	100%
Puur SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0544 328 861	100%
Puurgen SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0631 815 438	100%
Puurwijn SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0645 906 865	100%
Retail Partners Colruyt Group SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0413 970 957	100%
R.H.C. SAS	Avenue Georges Brassens 10	94470 Boissy-Saint-Léger, France	350 590 154	100%
Roecol SA	Spievelstraat 4	9160 Lokeren, Belgique	0849 963 488	70%
Saro SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0451 082 662	100%
Smart Technics SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0716 663 516	100%

SmartRetail SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0640 760 224	100%
Solucious SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0448 692 207	100%
Symeta Hybrid SA	Interleuvenlaan 50	3001 Heverlee, Belgique	0867 583 935	100%
The Fashion Society SA <sup>(1)</sup>	Brusselsesteenweg 185	1785 Merchtem, Belgique	0553 548 910	98%
Trybou Bio SRL	Izenbergestraat 175	8690 Alveringem, Belgique	0715 775 767	100%
Vlevico SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0422 846 259	100%
Walcodis SA	Rue Du Parc Industriel (GHI) 34	7822 Ath, Belgique	0829 176 784	100%
Witeb 4 SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0747 601 566	100%
Witeb 5 SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0761 776 335	100%
Witeb Oost SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0697 694 571	100%
Witeb West SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0699 852 426	100%
Witeb Zuid SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0726 754 187	100%
WV1 SRL	Guldensporenpark 100, blok K	9820 Merelbeke, Belgique	0627 969 585	100%
WV2 SRL	Guldensporenpark 100, blok K	9820 Merelbeke, Belgique	0627 973 149	100%

(1) Cette société clôture son exercice au 31 juillet et est reprise au sein des états financiers consolidés sur la base d'une situation intermédiaire au 31 mars.

### 34.3. Coentreprises

Achilles Design SRL <sup>(1)</sup>	Borchtstraat 30	2800 Malines, Belgique	0691 752 926	24,70%
Daltix SA <sup>(1)</sup>	Ottergemsesteenweg-Zuid 808 Bus 160	9000 Gand, Belgique	0661 713 511	64,75%
Daltix Unipessoal LDA <sup>(1)</sup>	Avenida Antonio Augusto De Aguiar 130 Piso 1	1050-020 Lisbonne, Portugal	0514 607 769	64,75%
Kriket SRL <sup>(1)</sup>	Brognezstraat 172 BIO7	1070 Anderlecht, Belgique	0692 761 033	24,81%
Ticom SA	Bilkensveld 1A	1500 Hal, Belgique	0820 813 505	90,00%
We Connect Data SRL <sup>(1)</sup>	Wiedauwkaai 23 Bus 5	9000 Gand, Belgique	0650 599 388	16,03%

(1) Ces sociétés clôturent leur exercice au 31 décembre et sont reprises à cette date dans les états financiers consolidés.

### 34.4. Entreprises associées

AgeCore SA <sup>(1)</sup>	Rue de la Synagogue 33	1204 Genève, Suisse	CHE-222 427 477	16,67%
First Retail International 2 SA <sup>(1)</sup>	Pontbeekstraat 2	1702 Dilbeek, Belgique	0644 497 494	4,73%
Newpharma Group SA <sup>(1)</sup>	Rue du Charbonnage 10 bte 2	4020 Liège, Belgique	0684 465 652	26,00%
Scallog SAS <sup>(2)</sup>	Rue Raymond Barbet 105	92000 Nanterre, France	791 336 076	23,73%
Vendis Capital SA <sup>(1)</sup>	Jan Emiel Mommaertsiaan 22	1831 Machelen, Belgique	0819 787 778	10,87%
Virya Energy SA <sup>(1)</sup>	Villalaan 96	1500 Hal, Belgique	0739 804 548	60,87%

(1) Ces sociétés clôturent leur exercice au 31 décembre et sont reprises à cette date dans les états financiers consolidés.

(2) Cette société clôture son exercice au 30 juin et est reprise au sein des états financiers consolidés sur la base d'une situation intermédiaire au 31 mars.



**CHAPITRE IV :  
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE  
ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR**

**4.0. ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE**

(en millions EUR)	Note	31.03.21	31.03.20
Goodwill	9.	124,9	60,7
Immobilisations incorporelles	10.	277,1	203,3
Immobilisations corporelles	11.	2.576,6	2.391,6
Participations prises selon la méthode de mise en équivalence	12., 13.	320,4	298,4
Actifs financiers	14.	111,6	14,5
Actifs d'impôt différé	17.	12,3	20,1
Autres créances	19.	42,4	32,8
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>3.465,3</b>	<b>3.021,4</b>
Stocks	18.	737,9	629,4
Créances commerciales	19.	542,9	527,3
Actifs d'impôt exigible		50,1	18,7
Autres créances	19.	78,2	76,2
Actifs financiers	14.	36,4	27,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20.	284,5	263,8
<b>Total des actifs courants</b>		<b>1.730,0</b>	<b>1.543,2</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>5.195,3</b>	<b>4.564,6</b>
Capital		357,4	347,1
Réserves et résultats reportés		2.165,6	2.008,7
<b>Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère</b>		<b>2.523,0</b>	<b>2.355,8</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		4,2	3,6
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>21.</b>	<b>2.527,2</b>	<b>2.359,4</b>
Provisions	23.	26,0	38,9
Passifs relatifs aux avantages du personnel	24.	134,4	119,0
Passifs d'impôt différé	17.	66,0	54,4
Passifs productifs d'intérêts et autres passifs	25., 26.	249,8	139,6
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>476,2</b>	<b>351,9</b>
Provisions	23.	1,0	0,5
Découverts bancaires	20.	1,2	0,5
Passifs productifs d'intérêts <sup>(1)</sup>	25.	230,5	28,0
Dettes commerciales	26.	1.319,3	1.237,3
Passifs d'impôt exigible		26,2	26,2
Passifs relatifs aux avantages du personnel et autres passifs	26.	613,7	560,8
<b>Total des passifs courants</b>		<b>2.191,9</b>	<b>1.853,3</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>2.668,1</b>	<b>2.205,2</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b>5.195,3</b>	<b>4.564,6</b>

## COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ

(en millions EUR)	Note	2020/21	2019/20
Chiffre d'affaires	3.	9.930,7	9.581,0
Coût des marchandises vendues	3.	(7.138,8)	(7.016,2)
<b>Marge brute</b>	<b>3.</b>	<b>2.791,9</b>	<b>2.564,8</b>
Autres produits d'exploitation	4.	185,5	158,5
Services et biens divers	5.	(633,3)	(545,9)
Avantages du personnel	6.	(1.462,3)	(1.339,7)
Amortissements et pertes de valeur sur actifs non courants		(326,9)	(295,2)
Autres charges d'exploitation	4.	(31,4)	(31,1)
<b>Résultat d'exploitation (EBIT)</b>		<b>523,5</b>	<b>511,4</b>
Produits financiers	7.	8,5	7,3
Charges financières	7.	(7,6)	(9,5)
<b>Résultat financier net</b>	<b>7.</b>	<b>0,9</b>	<b>(2,2)</b>
Quote-part dans le résultat des participations prises selon la méthode de mise en équivalence	12., 13.	(3,5)	52,2
<b>Bénéfice avant impôts</b>		<b>520,9</b>	<b>561,4</b>
Impôts sur le résultat	8.	(104,9)	(129,9)
<b>Bénéfice de l'exercice</b>		<b>416,0</b>	<b>431,5</b>
<b>Attribuable aux :</b>			
Participations ne donnant pas le contrôle		0,7	0,5
Actionnaires de la société mère		415,3	431,0
Bénéfice par action – de base et dilué (en EUR)	22.	3,06	3,14

#### 4.1. Résultat - Dividende par action (participante)

(Source : rapport annuel SA Éts Fr. Colruyt 2019/2020)

	Exercice 2020/2021 (1)	Exercice 2019/2020 (1)	Exercice 2018/2019	Exercice 2017/2018	Exercice 2016/2017
Nombre d'actions émises	136.154.960	138.432.588	138.052.090	150.196.352	149.935.894
Nombre d'actions participantes (1)	136.154.960	135.632.720	137.856.430	137.646.500	145.635.508
<b>SA ÉTS FR. COLRUYT - (BGAAP)</b>					
Résultat d'exploitation	236,80	370,55	286,5	316,9	310,0
Résultat avant impôts	486,90	887,51	236,5	265,2	280,4
Bénéfice net (en EUR millions)	467,60	830,39	186,4	194,3	209,4
Bénéfice net/action (en EUR) (*)	3,43	6,00	1,35	1,41	1,44
<b>COLRUYT GROUP - (IFRS)</b>					
Résultat d'exploitation (EBIT)	523,50	511,4	485,4	488,3	493,3
Résultat avant impôts/action	3,82	4,06	3,76	3,62	3,47
Bénéfice net, part du groupe (en EUR millions)	415,30	431,0	382,5	373,1	381,9
Bénéfice net/action (en EUR) (*)	3,06	3,14	2,78	2,60	2,60
Dividende brut/action (en EUR)	1,47	1,35	1,31	1,22	1,18

(1) L'exercice 2020/21 comprend une plus-value sur Eoly Energy et l'exercice 2019/20 comprend plusieurs plus-values uniques (principalement sur Virya Energy et Colruyt Retail).

(\*) Base de calcul (les chiffres IFRS ont été calculés sur la base de la moyenne pondérée des actions participant à la répartition du bénéfice)

	2020/2021 IFRS (1)	2019/2020 IFRS (1)	2018/2019 IFRS (1)	2017/2018 IFRS (1)	2016/2017 IFRS (1)
<b>Nombre d'actions</b>					
Nombre d'actions émises	136.154.960	138.432.588	138.052.090	150.196.352	149.935.894
Actions détenues par la société (au 12/06)	1.821.153	2.799.868	195.660	12.549.852	4.300.386
Actions détenues par les filiales	0	0	0	0	0
Solde	134.333.807	135.632.720	137.856.430	137.646.500	145.635.508
Moyenne pondérée des actions participantes (au 31/03) (2)	135.503.424	137.279.011	137.758.364	143.361.535	146.729.840

(1) Situation au 12/06.

(2) Calculé sur la base du nombre d'actions participantes, déduction faite des actions participantes détenues par la société et par ses filiales.

## 4.2. État consolidé des flux de trésorerie

(en millions EUR)		Note	2020/21	2019/20
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	<b>Bénéfice avant impôts</b>		<b>520,9</b>	<b>561,4</b>
	Ajustements pour : Amortissements et pertes de valeur sur actifs non courants		326,9	295,2
	Produits financiers et charges financières	7.	(0,9)	2,2
	Quote-part dans le résultat des participations prises selon la méthode de mise en équivalence	12., 13.	3,5	(52,2)
	Autres <sup>(1)</sup>		2,9	(4,7)
	<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant les variations du fonds de roulement et des provisions</b>		<b>853,3</b>	<b>801,9</b>
	Diminution/(augmentation) des créances commerciales et autres créances		1,4	(7,6)
	Diminution/(augmentation) des stocks		(118,8)	5,3
	(Diminution)/augmentation des dettes commerciales et autres passifs		53,4	108,3
	(Diminution)/augmentation des provisions et passifs relatifs aux avantages du personnel		32,4	40,8
	Intérêts payés		(2,0)	(2,2)
	Intérêts perçus		0,3	4,8
	Dividendes perçus		1,2	10,5
	Impôts payés sur le résultat		(112,9)	(132,0)
	<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>		<b>708,3</b>	<b>829,8</b>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(466,2)	(410,3)
	Regroupements d'entreprises (déduction faite de la trésorerie et équivalents de trésorerie acquis) et désinvestissements d'entreprises (déduction faite de la trésorerie et équivalents de trésorerie cédés)		(48,4)	(8,1)
	(Augmentation de participation dans)/remboursements de participations des entreprises associées et coentreprises	12., 13.	0,3	(1,3)
	(Acquisitions)/cessions d'actifs financiers	14.	(98,7)	(1,6)
	(Prêts consentis)/remboursement de prêts consentis		(9,3)	(0,1)
	Produits des cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		27,6	53,6
	<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>		<b>(594,7)</b>	<b>(367,8)</b>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	Produits de l'émission d'actions	21.	10,3	15,9
	Acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle		(2,9)	(1,2)
	Rachat d'actions propres		(52,8)	(121,6)
	Nouveaux/(remboursement d')emprunts <sup>(2)</sup>		157,1	(40,6)
	Remboursement des dettes de contrats de location		(38,4)	(33,2)
	Dividendes payés	21.	(183,9)	(181,2)
	<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>(110,6)</b>	<b>(361,9)</b>
<b>AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>			<b>3,0</b>	<b>100,1</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1 <sup>er</sup> avril			263,3	163,2
Effets des modifications du périmètre de consolidation			17,0	-
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU 31 MARS</b>			<b>20.</b>	<b>283,3</b>
				<b>263,3</b>

**CHAPITRE V :**  
**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉVOLUTION RÉCENTE**  
**ET LES PERSPECTIVES DE L'ÉMETTEUR**

**5.0. Évolutions récentes et perspectives**

Pour l'évolution récente et les prévisions de la société émettrice, nous renvoyons à l'Allocution du Président à l'occasion de l'Assemblée générale du 29 septembre 2021.

---

Allocution du Président à l'occasion de l'Assemblée générale des actionnaires de la SA Éts Fr. Colruyt du 29  
septembre 2021

---

Chers actionnaires,

À la fin de l'exercice 2019/20 et au cours de l'exercice 2020/21, la pandémie mondiale a également eu un effet sans précédent sur notre groupe, qui s'est ressenti tant dans la vente que dans la production, la logistique et l'administration. L'effet de la COVID-19 n'a toutefois pas pu être isolé de manière univoque au cours de cet exercice.

Au cours de cet exercice exceptionnel, le **chiffre d'affaires de notre groupe** a augmenté de 3,7% pour atteindre plus de EUR 9,9 milliards. Les magasins d'alimentation ont traité des volumes plus élevés et ont de nouveau rempli par ce biais leur rôle essentiel dans la chaîne alimentaire. En revanche, les magasins non-food ainsi que les activités liées au foodservice et aux carburants ont connu une baisse de leur chiffre d'affaires pendant la crise. Hors carburants, le chiffre d'affaires a progressé de 6,4%. Par ailleurs, l'évolution du chiffre d'affaires a été influencée par la consolidation intégrale du groupe de mode The Fashion Society et du spécialiste de la communication transactionnelle et de la gestion documentaire Joos Hybrid, ainsi que par l'arrêt des ventes non alimentaires sur le site web Collishop.

Le chiffre d'affaires alimentaire en Belgique a progressé plus lentement que celui de l'ensemble du marché car proportionnellement, Colruyt Group dispose de moins de magasins de proximité que la moyenne des autres distributeurs. Durant la crise sanitaire, les concepts de magasin de proximité ont vu leur chiffre d'affaires augmenter davantage que les autres formules de magasins. De ce fait, la part de marché globale de Colruyt Meilleurs Prix, OKay et Spar en Belgique a diminué à 31,3%.

Notre **marge brute** a augmenté à 28,1% du chiffre d'affaires. Cette évolution s'explique principalement par une pression promotionnelle moindre au début de l'exercice (en raison de l'interdiction des promotions et des réductions dans les supermarchés belges), divers effets de l'éventail de produits, des provisions liées à la COVID-19, des améliorations opérationnelles ainsi que la consolidation intégrale de The Fashion Society et de Joos Hybrid.

Nos **coûts opérationnels nets** sont passés de 18,4% à 19,6% du chiffre d'affaires. L'augmentation s'explique principalement par la COVID-19 et par les investissements que nous avons résolument opérés dans le personnel, les produits de marques maison, les canaux de distribution et les projets de conversion. Les coûts liés à la COVID-19 avaient principalement trait aux différentes mesures prises pour garantir la sécurité et la santé de nos clients et de nos collaborateurs. Par ailleurs, en remerciement des efforts fournis, nous avons octroyé une rémunération et des jours de congé supplémentaires à nos collaborateurs, pour un montant d'environ EUR 40 millions entre la fin février 2020 et la fin juin 2021. La hausse des coûts opérationnels nets en pourcentage du chiffre d'affaires s'explique également par les acquisitions de The Fashion Society et de Joos Hybrid, qui ont également contribué à une augmentation de notre effectif de plus de 2.100 équivalents temps plein.

L'apport des activités d'énergie éolienne renouvelable d'Eoly dans notre holding énergétique Virya Energy a donné lieu à un effet positif unique de EUR 31 millions.

Le **résultat d'exploitation (EBIT)** se montait à EUR 523 millions, soit 5,3% du chiffre d'affaires. Abstraction faite de la plus-value réalisée sur l'apport d'Eoly Energy, la marge EBIT s'élevait à 5,0% du chiffre d'affaires (5,3% en 2019/20).

Nous avons clôturé l'exercice avec un **bénéfice net** de EUR 416 millions. Abstraction faite de la plus-value réalisée sur l'apport d'Eoly Energy, le résultat net se montait à EUR 385 millions, soit 3,9% du chiffre d'affaires (EUR 380 millions hors effets uniques, soit 4,0% du chiffre d'affaires en 2019/20).

Nous avons proposé un **dividende brut** de EUR 1,47 par action à l'Assemblée générale des actionnaires.

Les **activités de détail** représentaient 84% du chiffre d'affaires de notre groupe en 2020/21. Le chiffre d'affaires du secteur du commerce de détail a progressé de 5,2% pour atteindre plus de EUR 8,3 milliards. Abstraction faite de la consolidation de The Fashion Society, le chiffre d'affaires a augmenté de 3,8%. L'arrêt des ventes non alimentaires sur le site web Collishop a eu un effet négatif sur la croissance du chiffre d'affaires à partir d'octobre 2020.

La progression du chiffre d'affaires de nos **magasins d'alimentation** s'explique principalement par l'expansion et par la hausse des volumes offline et online pendant la crise liée à la COVID-19. À la fin de l'exercice 2019/20, à savoir au début de la crise sanitaire, nos magasins alimentaires avaient déjà connu des hausses importantes de leur chiffre d'affaires.

Nos **magasins non alimentaires** ont vu leur chiffre d'affaires augmenter de plus de 37%, principalement en raison de la consolidation intégrale de The Fashion Society. À la suite de la crise liée à la COVID-19, nos magasins non alimentaires ont dû fermer leurs portes durant plusieurs périodes. La perte de chiffre d'affaires a toutefois pu être compensée en partie par les ventes en ligne. Un grand nombre de collaborateurs en chômage temporaire sont allés prêter main-forte dans nos magasins d'alimentation, la production et la logistique.

Au cours de l'exercice exceptionnel 2020/21 aussi, nous avons poursuivi nos **investissements** dans l'extension et la rénovation de notre **parc de magasins** avec l'ouverture de 18 nouveaux points de vente et 24 réouvertures. À la fin de l'exercice, nous comptons 720 magasins en gestion propre en Belgique, en France et au Grand-Duché de Luxembourg, représentant une surface commerciale de plus de 860.000 mètres carrés. Fiets! a été rebaptisé Bike Republic et a ouvert trois nouveaux magasins. Depuis l'exercice 2020/21, notre parc de magasins compte également les 116 magasins du groupe de mode The Fashion Society. Il s'agit des formules de magasins ZEB, PointCarré, The Fashion Store et ZEB For Stars.

La croissance des **ventes en ligne** (tant alimentaires que non alimentaires) s'est accélérée durant l'exercice 2020/21 en raison notamment de la COVID-19. Notre chiffre d'affaires en ligne est principalement réalisé par Collect&Go, le leader du marché alimentaire en ligne en Belgique depuis plus de 20 ans déjà. En 2020/21, le service de courses en ligne est parvenu à doubler sa capacité. Afin de pouvoir poursuivre la croissance, nous venons d'inaugurer un nouveau centre de distribution e-commerce à Londerzeel. Collect&Go a également lancé la plateforme en ligne Deals!, qui propose chaque semaine des promotions intéressantes sur les achats en grande quantité dans le near-food.

Les activités de **commerce de gros et de foodservice** représentaient conjointement 11% du chiffre d'affaires du groupe. Le chiffre d'affaires de ce secteur a progressé de 11,7% pour atteindre EUR 1.075 millions et a été influencé par la crise sanitaire de la COVID-19. La hausse de plus de 15% du chiffre d'affaires du commerce de gros est due principalement au succès des magasins de proximité Spar Colruyt Group en Belgique. En revanche, Solucious, le spécialiste du foodservice au sein du groupe, a vu son chiffre d'affaires diminuer de plus de 13%, principalement en raison du recul des livraisons à l'horeca.

Enfin, les **autres activités** représentaient 5% du chiffre d'affaires du groupe et comprennent essentiellement le chiffre d'affaires de nos stations **DATS 24** en Belgique. La diminution du chiffre d'affaires de 24% (à EUR 547 millions) s'explique principalement par les baisses de prix et de volume des carburants pendant la crise de la COVID 19. DATS 24 continue toutefois à investir résolument dans une mobilité plus verte en développant son réseau de pompes à gaz naturel, de bornes de recharge électriques et de stations à hydrogène.

Nous avons renforcé Symeta, notre spécialiste en solutions d'impression et gestion documentaire, par l'acquisition de Joos Hybrid, qui lui est parfaitement complémentaire. Ces deux activités ont fusionné pour devenir **Symeta Hybrid**, qui offre des solutions totales en matière de gestion de documents et de communication, et soutient des organisations dans leur transition numérique.

Colruyt Group est actionnaire majoritaire de la holding énergétique **Virya Energy**, qui est active dans le développement, le financement, la construction et l'exploitation de sources d'énergie renouvelable, particulièrement l'énergie éolienne offshore et onshore. Au cours de l'exercice écoulé, les activités d'énergie éolienne d'Eoly ont été intégrées au sein de Virya Energy. La holding a également augmenté sa participation dans Parkwind (énergie éolienne offshore) et dans Eurowatt (énergie éolienne onshore) à 100%. La consolidation de l'ensemble de nos activités liées à l'énergie en une seule holding donne lieu à des économies d'échelle considérables et à une plus grande force d'action. Durant l'année calendrier 2020, Virya Energy a produit quelque 1.135 gigawatt-heures d'électricité verte pour le compte de Colruyt Group. Cette production représente le quintuple de la consommation annuelle du groupe en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg.

Durant l'exercice compliqué 2020/21 aussi, nous avons continué à nous concentrer sur la perspective à long terme en **investissant** au total EUR 469 millions, principalement dans notre parc de magasins, mais également dans nos canaux de distribution, notre logistique et nos départements de production ainsi que dans des projets de durabilité et des programmes de transformation visant le long terme.

Toujours le regard tourné vers l'avenir, nous avons pris la décision difficile, mais nécessaire, de cesser totalement les ventes non alimentaires sur le site web **Collishop**. En effet, une croissance durable sur un marché non-food très concurrentiel exige une spécialisation plus poussée dans nos activités non alimentaires. Nous conservons tout de même notre réseau de 400 points d'enlèvement Collishop physiques pour les réservations en ligne d'autres webshops (Grands Vins, Newpharma, Dreamland, Dreambaby, etc.). Tous les collaborateurs concernés ont pu continuer à travailler au sein du groupe.

La **durabilité** demeure le fil conducteur dans tout ce que nous entreprenons. En ce qui concerne l'agriculture, nous continuons à soutenir nos producteurs locaux et leur savoir-faire. Nous avons investi dans des terres agricoles supplémentaires et obtenu un permis pour la construction d'une ferme marine en mer du Nord en vue de cultiver nous-mêmes des moules à terme. Nous nous engageons systématiquement à favoriser une évolution durable, en toute transparence, avec des partenaires locaux.

Une autre priorité consiste à **informer au maximum nos clients** afin qu'ils puissent opérer plus facilement des choix plus durables. Je suis dès lors fier que nous soyons le premier distributeur belge à déployer l'**Éco-Score**, un nouveau label qui reflète l'empreinte environnementale des produits. Nous continuons à encourager le public, sous le slogan « pas à pas », à consommer et à vivre plus durablement.

Naturellement, nous continuons à investir dans la production et la distribution d'**énergie renouvelable**. Désormais, DATS 24 fournit directement de l'électricité verte aux particuliers. Par ailleurs, notre groupe joue un rôle de pionnier dans la production d'hydrogène vert et dans son utilisation pour le transport lourd. Nous avons ainsi été le premier distributeur en Europe à tester un camion à hydrogène de 44 tonnes et apporterons cette année la touche finale à la décision d'investir dans un site de production d'hydrogène industriel.

Et comme annoncé récemment, nous planterons 12 millions d'arbres au Congo. Ainsi, notre groupe pourra absorber davantage de CO<sub>2</sub> qu'il n'en émet dès 2030 et contribuera à la lutte contre le changement climatique.

Nous tenons également à adresser un message aux organes politiques en Belgique. Nous attendons des responsables politiques qu'ils œuvrent résolument à l'amélioration de **l'efficacité des pouvoirs publics** en se reposant sur la simplification administrative et en recourant à la **digitalisation** au profit de chacun ; qu'ils œuvrent pleinement à **la mise en œuvre du Green Deal européen** et investissent dans une société plus durable aux objectifs climatiques ambitieux au profit des générations futures ; qu'ils optent pour une **réforme fiscale approfondie** visant

la **simplicité** sans accroître la pression fiscale et éliminant les causes fiscales du commerce frontalier ; jouent la carte d'une **organisation du travail flexible pour les activités d'e-commerce**. Nous aurons ainsi la possibilité de continuer à créer également une valeur ajoutée belge dans un contexte international en rapide évolution. Enfin, nous attendons d'eux qu'ils opèrent des **choix** assumés, soient **transparents** en la matière et agissent en conséquence.

Concernant les emballages, nous entendons continuer à miser sur la prévention et l'innovation durant les années à venir. Nous redoublerons également d'efforts au niveau de l'approche en matière de déchets sauvages, entre autres par la mise en place de systèmes de récompense intelligents. Nous plaidons pour que Fostplus continue à remplir le rôle d'orchestrateur et soit mandaté pour tout organiser efficacement dans le respect de l'ensemble des acteurs (villes et communes, citoyens, intercommunales, autorités...).

Depuis mars 2020, la crise sanitaire liée à la COVID-19 a des effets divers sur Colruyt Group, tels que la forte augmentation des volumes dans les magasins alimentaires. Vu l'assouplissement actuel des mesures, Colruyt Group s'attend tout de même encore à une légère croissance de son chiffre d'affaires consolidé pour l'**exercice 2021/22**.

Depuis le début de l'exercice 2021/22, l'environnement de marché est compétitif, tant en termes de prix que de promotions. La compétitivité s'est accentuée durant la période des congés et nous nous attendons à ce qu'elle se poursuive durant le reste de l'exercice.

Les coûts opérationnels et les investissements du groupe seront influencés par la hausse de l'inflation durant l'exercice 2021/22. Nous continuerons à maîtriser nos coûts opérationnels, tout en poursuivant résolument nos investissements dans l'efficacité, le personnel, les produits de marques maison de qualité, la durabilité, l'innovation et la transition numérique.

Lors de la communication des résultats annuels le 15 juin 2021, le groupe avait déjà annoncé que le résultat net consolidé de l'exercice 2020/21 (EUR 385 millions hors plus-value sur l'apport d'Eoly Energy) serait difficile à égaler au cours de l'exercice 2021/22.

Sur la base des tendances précitées, Colruyt Group prévoit que le résultat d'exploitation consolidé, et par conséquent le résultat net consolidé, de l'exercice 2021/22 sera nettement inférieur à celui de l'exercice précédent. Cette évolution sera plus prononcée au cours du premier semestre étant donné que c'est principalement le premier semestre de l'exercice précédent qui a été influencé par la crise sanitaire de la COVID-19. Nous soulignons que l'évolution de la crise sanitaire actuelle et l'incertitude qui en découle peuvent encore influencer nos prévisions de résultats pour l'exercice 2021/22.

Colruyt Group prévoit que les transactions récentes (les acquisitions de Culinoa et de JIMS ainsi que l'augmentation de la participation dans Newpharma) n'auront pas d'effet significatif sur le résultat net de l'exercice 2021/22.

Colruyt Group restera concentré sur le long terme et continuera dès lors à appliquer avec cohérence ses choix stratégiques. Dans ce cadre, Colruyt Meilleurs Prix poursuivra sa stratégie des meilleurs prix de manière cohérente. Le groupe continue également à suivre de près les évolutions du comportement des clients et réagira en conséquence si nécessaire.



Enfin, au cours de cette année incroyablement riche en défis, notre groupe a fait preuve d'une flexibilité, d'une créativité et d'une solidarité incroyables. Je suis principalement fier que nous soyons parvenus à continuer à remplir à tout moment notre rôle sociétal et à assurer la continuité de l'**approvisionnement alimentaire**, tout en prêtant une attention maximale à la sécurité de nos collaborateurs et de nos clients. Je suis également fier que nous ayons pu proposer un emploi temporaire à plus de deux mille collaborateurs issus de secteurs durement touchés. Par ailleurs, nous avons distribué gratuitement des kits de couture qui ont permis à tout un chacun de confectionner un grand nombre de masques buccaux pour le secteur des soins. Je pense également à la livraison de courses à domicile pour le personnel soignant et aux kits d'hygiène gratuits pour les camps de jeunesse. Dans des circonstances complexes et incertaines, notre groupe a affiché la force et l'esprit d'entreprendre en vue de se réinventer et de déceler les opportunités. Je tiens à vous adresser de nouveau mes sincères remerciements, à vous cher collaborateur, client, fournisseur ou partenaire. Vous pouvez tous continuer à compter sur Colruyt Group.

Jef Colruyt  
Président du Conseil d'administration

## 5.1. Données boursières récentes (cours de clôture)

	Exercice 2020/2021	Exercice 2019/2020	Exercice 2018/2019	Exercice 2017/2018	Exercice 2016/2017
Cours minimum	47,92	40,97	44,44	41,39	44,27
Date	01/07/2020	12/03/2020	24/05/2018	13/12/2017	28/02/2017
Cours maximum	60,00	67,50	66,52	49,72	54,72
Date	12/05/2020	07/06/2019	28/03/2019	02/06/2017	21/06/2016
Volume journalier moyen	193.832	265.290	282.946	282.531	389.513

Cours de bourse au 06/10/2021 : EUR 43,22.

Le cours de bourse de l'action peut être consulté sur le site web [www.euronext.com](http://www.euronext.com), en tapant « Colruyt » ou « COLR » sous la rubrique de recherche.

Historique du cours de bourse :



Source : [www.euronext.com](http://www.euronext.com)

## **5.2. Rapport annuel**

Le dernier rapport annuel a trait à l'exercice 2020/2021 (du 01/04/2020 au 31/03/2021) et un exemplaire écrit peut être demandé à la direction financière (Kris Castelein, tél. 74487).

Les dernières informations financières sur la société peuvent être consultées sur le site web <https://www.colruytgroup.com/wps/portal/cg/fr/accueil/investisseurs/rapportannuel>.

**ANNEXES :**

Hal, le 12 octobre 2021

Madame, Monsieur,

**Concerne : AUGMENTATION DE CAPITAL Colruyt réservée aux membres du personnel de Colruyt Group.**

En tant que membre du personnel de Colruyt Group, vous pouvez, comme chaque année, souscrire à une augmentation de capital de la SA Éts Fr. Colruyt, à des conditions avantageuses :

- Le prix de souscription est de **39,85 EUR par action**. À titre d'information : le cours de la bourse moyen sur Euronext Brussels pendant les 30 jours précédant l'Assemblée Générale Extraordinaire du 07/10/21 était de 46,67 EUR par action.
- Vous pouvez souscrire à **5.000 actions** au maximum.
- Vous pouvez utiliser l'achat de ces actions comme alternative à l'épargne-pension et déduire le montant de cette souscription **à concurrence de 780,00 EUR** maximum, de votre revenu imposable de l'année 2021. Vous recevrez une attestation fiscale à cet effet. Attention : vous ne pouvez PAS cumuler la même année la réduction d'impôt pour l'acquisition d'actions de l'employeur (augmentation de capital réservée au personnel de Colruyt Group) avec la réduction d'impôt pour une épargne-pension conclue par l'intermédiaire d'une institution financière.

Étant donné qu'acheter des actions est un investissement, il est bon de réfléchir à votre profil d'investisseur.

Le type de questions que les banques vous posent lorsqu'elles déterminent votre profil de risque constituent un bon fil conducteur :

- Quelle est ma situation financière actuelle : puis-je me passer ces 5 prochaines années de l'argent que je souhaite investir, même si je dois faire face à des dépenses imprévues pendant cette période ? Si vous avez un doute, il est probablement recommandé de ne pas investir dans des actions.
- Suis-je conscient des éventuels risques associés à un investissement en actions ? Un investissement en actions ou autres produits dérivés peut perdre en valeur au fil du temps. Est-ce acceptable pour moi, si ce n'est pas le cas, il n'est probablement pas recommandé d'investir dans des actions.
- Ai-je suffisamment de connaissances et d'expérience en matière d'investissements ? Suis-je au courant que :
  - o après 5 ans, je devrai obligatoirement ouvrir un compte-titres auprès de l'institution financière de mon choix ;
  - o dans la plupart des institutions financières, je devrai payer chaque année des frais de gestion annuels ;
  - o un éventuel versement annuel de dividendes sur actions est soumis à une retenue d'un précompte mobilier (qui s'élève actuellement à 30 %).

Si vous estimez avoir le profil pour investir dans des actions, nous vous conseillons de prendre connaissance des « Informations aux membres du personnel », ainsi que du rapport annuel de l'exercice 2020/2021 et des dernières informations financières concernant Colruyt Group, disponibles sur le site web [www.colruytgroup.com](http://www.colruytgroup.com) (sous la section « Investisseurs »).

**Pour vous inscrire valablement :**

- 1) Renvoyez les trois formulaires joints (le bulletin de souscription 1 et 2 + la procuration) **complétés et signés** à la SA Éts Fr. Colruyt à l'attention de Greet Plasman, Nathalie Cleymans, Laura Michiels, Edingensesteenweg 196, 1500 Hal, bureau WILG.2.021, au plus tard pour le 15/11/2021.  
Ou envoyez vos bulletins de souscription et votre procuration par mail (un scan, pas de photo) à [aandelenbeheer.loondienst@colruytgroup.com](mailto:aandelenbeheer.loondienst@colruytgroup.com)
- 2) Versez le montant de votre souscription avant le 15/11/2021 sur le compte bancaire BE48 0019 1428 8027  
Attention ! NOUVEAU numéro de compte bancaire pour l'augmentation de capital 2021.  
Indiquez **uniquement votre numéro de personnel en communication**.

Les bulletins de souscription et les paiements que nous recevrons **après le 16/11/2021** ne seront plus acceptés !

N'attendez donc pas le dernier jour pour vous y souscrire et/ou payer.

Après réception des bulletins, nous vous renverrons par retour de courrier l'exemplaire « bulletin de souscription 1 » à titre de preuve de votre souscription.

À partir du 16/12/2021, les actions que vous aurez souscrites seront également visibles sur le Portal > Moi au sein de l'organisation > Questions d'argent > Consultation des actions > Augmentation de capital.

Si vous souhaitez des renseignements complémentaires, contactez la Gestion des actions – Secrétariat social : Nathalie Cleymans (tel. 85454), Laura Michiels (tel. 82810), Greet Plasman (tel. 92835) ou depuis l'extérieur, appelez le numéro 02/363.55.45.

Pour la SA Éts Fr. Colruyt.



Kris Castelein,  
Secrétaire du conseil d'administration

## **MODALITÉS PARTICULIÈRES DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL DE**

### **LA SA ÉTS FR. COLRUYT**

#### **RÉSERVÉE AUX MEMBRES DU PERSONNEL DE COLRUYT GROUP**

##### **OCTOBRE 2021**

Émission de maximum 1.000.000 nouvelles actions nominatives sans mention de valeur nominale ; ces actions sont incessibles pendant une période de 5 ans à dater de la souscription, en vertu de l'article 7:204 § 1 du Code des sociétés et des associations. Elles sont toutefois cessibles en cas de licenciement ou de mise à la retraite du membre du personnel-propriétaire, et en cas de décès ou d'invalidité de ce dernier, de son conjoint ou de son partenaire cohabitant légal.

Au terme de la période d'incessibilité de 5 ans, les actions seront converties en actions dématérialisées et seront transférées au compte-titres du souscripteur.

La souscription aux actions nouvelles est exclusivement réservée aux membres du personnel de Colruyt Group qui sont en service depuis au moins 6 mois et dont le contrat de travail n'a pas été résilié, ni par l'employeur, ni par le collaborateur.

Les actions nouvelles doivent être entièrement libérées en espèces au moment de la souscription.

L'inscription de ces actions à l'Eurolist d'Euronext Brussels sera demandée.

Le prix d'émission (39,85 EUR) est fixé sur la base du cours de bourse moyen de l'action Colruyt pendant les 30 jours précédant l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 octobre 2021, et après application d'une décote de maximum 20 %. Le prix d'émission de 39,85 EUR satisfait aux conditions imposées par l'Administration des Contributions (circulaire du 21 juin 1995). La réduction de prix ne constitue donc pas un avantage imposable.

Chaque membre du personnel a la possibilité de souscrire à 5.000 actions au maximum. Si le nombre de souscriptions excède le nombre maximum de 1.000.000, il sera procédé à une répartition.

Les actions nouvelles participeront aux bénéfices de la société à partir du 1<sup>er</sup> avril 2021 . Cela signifie que ces actions donneront éventuellement droit à un dividende pour la première fois en octobre 2022.

## BULLETIN DE SOUSCRIPTION 1

### EXEMPLAIRE DESTINÉ AU SOUSCRIPTEUR APRÈS SIGNATURE PAR LA SOCIÉTÉ ÉMETTRICE OU PAR SON MANDATAIRE (tient lieu de preuve de votre souscription)

ÉMISSION D' ACTIONS  
réservée aux membres du personnel de Colruyt Group

Je soussigné(e), ayant pris connaissance de l'information au personnel ci-jointe et des statuts de la SA Éts Franz Colruyt (ci-après dénommée la « Société »), déclare souscrire, au prix de 39,85 € par titre, à \_\_\_\_\_ actions sans mention de valeur nominale de la Société, jouissance le 1er avril 2021, représentant un montant total \_\_\_\_\_ €, À **PAYER AVANT le 15/11/2021 sur le compte BE48 0019 1428 8027** (**attention : nouveau numéro !**).

J'accepte que ces actions soient incessibles pour une période d'au moins CINQ ANS, en vertu de l'article 7:204 du Code des sociétés et des associations, compte tenu des exceptions (cf. modalités) qui y sont prévues, celles-ci étant mon licenciement ou ma mise à la retraite, mon décès ou celui de mon conjoint ou partenaire cohabitant légal, mon invalidité ou celle de mon conjoint ou partenaire cohabitant légal. Je demande par la présente de convertir ces actions en actions dématérialisées au terme de ladite période de cinq ans.

J'accepte qu'au terme de la période d'incessibilité, les actions soient transférées à mon compte-titres. Je m'engage à ouvrir un tel compte d'ici là et à en communiquer le numéro au service Gestion des actions - Secrétariat social de la Société.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ 2021

Signature du souscripteur

Signature de la société émettrice ou de son mandataire



ÉTABLISSEMENTS FRANZ COLRUYT  
Société anonyme  
dont le siège est établi à : Edingensesteenweg, 196 - 1500 Hal  
RPM Bruxelles – T.V.A. BE-0400.378.485  
(Ci-après dénommée la « Société »)

## BULLETIN DE SOUSCRIPTION 2

### EXEMPLAIRE DESTINÉ À LA SOCIÉTÉ ÉMETTRICE OU SON MANDATAIRE

ÉMISSION D' ACTIONS  
réservée aux membres du personnel de Colruyt Group

Je soussigné(e),  
N° pers. :  
domicilié(e) à :

ayant pris connaissance de l'information au personnel ci-jointe et des statuts de la société, déclare souscrire, au prix de 39,85 € par titre, à \_\_\_\_\_ actions sans mention de valeur nominale de la Société, jouissance le 1er avril 2021, représentant un montant total de \_\_\_\_\_ €, **À PAYER AVANT LE 15/11/2021 sur le numéro de compte BE48 0019 1428 8027 (attention : nouveau numéro !)**.

Je souhaite que ces actions soient inscrites à mon nom dans le registre des actionnaires de la Société. J'accepte que ces actions soient incessibles pour une période d'au moins CINQ ANS, en vertu de l'article 7:204 du Code des sociétés et des associations, compte tenu des exceptions (cf. modalités) qui y sont prévues, celles-ci étant mon licenciement ou ma mise à la retraite, mon décès ou celui de mon conjoint ou partenaire cohabitant légal, mon invalidité ou celle de mon conjoint ou partenaire cohabitant légal. Au terme de cette période d'incessibilité de 5 ans, je demande par la présente de convertir les actions auxquelles je souscris en actions dématérialisées au terme de ladite période de 5 ans.

J'accepte qu'au terme de la période d'incessibilité, les actions soient transférées à mon compte-titres. Je m'engage à ouvrir un tel compte d'ici là et à en communiquer le numéro au service Gestion des actions - Secrétariat social de la Société.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ 2021

Signature du souscripteur

Signature de la société émettrice ou de son mandataire

**À renvoyer avec les bulletins de souscription 1 et 2**

**PROCURATION POUR LA SOUSCRIPTION À L'AUGMENTATION DE CAPITAL**

Numéro de personnel :

Le/La soussigné(e),

domicilié(e) à :

donne par la présente procuration à :

Messieurs Kris CASTELEIN et Bram VAN HYFTE, qui élisent chacun domicile au siège de la SA Éts Fr. Colruyt (ci-après dénommée la « Société »), à Edingensesteenweg 196, 1500 Hal

Ci-après dénommés, chacun séparément, le « mandataire ».

à qui il/elle confie tous pouvoirs pour le/la représenter, avec pouvoir d'agir séparément et faculté de substitution, lors de la passation de l'acte en vue de l'augmentation de capital de la Société en date du 15/12/2021 réservée aux membres du personnel de Colruyt Group.

Par conséquent, le mandataire se charge de la mission suivante :

- a. souscrire en capital, au nom et pour le compte du soussigné, à  actions, sans mention de valeur nominale, de la Société, jouissance 1er avril 2021, au prix de 39,85 € par titre et selon les modalités exposées dans l'information au personnel à ce sujet.
- b. assister à la réunion du Conseil d'administration qui décide de cette augmentation de capital.

À cette fin, passer et signer tous actes et procès-verbaux, élire domicile, désigner quelqu'un à sa place, et de manière générale, faire tout ce qui s'avérera utile ou nécessaire pour l'exécution de cette charge, avec promesse de ratification.

Fait à -----, le -----/-----/2021

\* Bon pour procuration (**mention manuscrite**) :

-----

Signature : -----